SEPT VALLÉES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

COMPTE RENDU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 4 AVRIL 2022

Date de convocation :
29/03/2022
Date d'affichage :
29/03/2022

Nombre de conseillers :
En exercice : 90
Présents : 61
Pouvoirs : 14
Votants : 75
Absents : 29

Le quatre avril deux-mille-vingt-deux à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil de la Communauté de Communes des 7 Vallées s'est réuni dans les locaux de la salle des fêtes de Marconnelle, sous la présidence de Monsieur Matthieu DEMONCHEAUX, Président, suite à des convocations en date du vingt-neuf mars deux-mille-vingt-deux.

Étaient présents : Tous les conseillers en exercice, à l'exception de :
M. Jean-Claude DARQUE, Mme Patricia GERON-ALLART, M. Nicolas POCLET, M. Frédéric ALEXANDRE, M. Michel MASSART, Mme Isabelle QUENEHEN, Mme Marie-Thérèse CRIMET, Mme Nadine BOTTE, M. Mickaël REVILLION, M. André PONCHEL, M. Christophe DEGRENDELE, M. Philippe DECOBERT, M. DEMONCHEAUX, M. Dominique POITEAUX, M. Pascal DERAY, M. Serge ROUSSEL, M. Yves CARPENTIER, M. Bernard DUBOIS, M. Reynald DENOEUX, M. Dany BOUCHARD, Mme Isabelle TIRMARCHE, M. Christophe DEDOURS, M. Roger HOUZEL, M Patrick DESREUMAUX, Mme Solange HETROY, M. Gervais CASTEL, M. Jean-Paul LAGACHE, M. Bernard TAFFIN, M. Jean PROVOYEUR

Ont donné procuration :
M. Frédéric ALEXANDRE à Mme Jeannie SERGENT
M. Michel MASSART à Mme Christiane GIRARD
Mme Isabelle QUENEHEN à M. Franck MASSON
Mme Nadine BOTTE à M. Michel EVRARD
M. André PONCHEL à M. Steve PRINGARBE
M. Philippe DECOBERT à M. Alain CARLIER
M. Serge ROUSSEL à M. Claude COLLIEZ
M. Yves CRAPENTIER à Mme Véronique FIOLET
M. Reynald DENOEUX à M. Régis SEINE
M. Dany BOUCHARD à M. Joël DAVESNE
Mme Isabelle TIRMARCHE à M. Jean-Claude FILLION
M. Christophe DEDOURS à M. Francis CAPRON
M. Gervais CASTEL à M. Benoît THERET
M. Jean PROVOYEUR à M. Serge GOTTERAND

Étaient excusés et représentés par un suppléant :
M. Georges BOULENGER représenté par M. Gilbert PIHET
M. Christian LEROY représenté par M. Irénée THERRY
M. Pascal WIDEHEM représenté par M. Didier FRANCKHAUSER

Secrétaire : M. François DOUAY

-Approbation du compte rendu du Conseil Communautaire du 7 Mars 2022 (disponible sur le site de la Communauté de Communes des 7 Vallées). Aucune remarque n'étant formulée, il est approuvé à l'unanimité.

Avant de débuter la séance, Monsieur Demoncheaux souhaite apporter des informations sur différents sujets :

-L'ABC : Il est précisé qu'aucune date ne peut être avancée quant à la date de réouverture de la piscine malgré les nombreuses démarches effectuées. Il est rappelé que la construction a été confiée à un tiers, la SCI de l'Hesdinois, piloté par Baudin Chateauneuf, via un bail emphytéotique. La gestion de cet équipement a également été confiée à un exploitant nommé Récréa.
Le but du transfert de la construction et de la gestion à des tiers était la prise en charge d'éventuels problèmes.
Le fait de l'intervention de différents assureurs et experts ne facilite pas les avancées.
À ce jour, de nombreuses choses ont déjà été faites. Lorsque les composants manquants seront arrivés, il faudra procéder à des essais. Cette mise en eau des circuits prendra plusieurs semaines.
Monsieur Le Président s'excuse d'avoir annoncé en décembre dernier, la date de réouverture au 1er avril mais tous les voyants étaient au vert et présageaient une réouverture possible à cette date.
Monsieur Louchet s'interroge sur le devenir des abonnements en cours. Il lui est indiqué que ceux-ci seront reportés. Ils ne seront pas perdus.

-Délibération Hauts-De-France Mobilités : Il est demandé à toutes les communes de soumettre cette délibération au vote de leurs conseils municipaux. Il s'agit de l'adhésion de la Communauté de communes au Syndicat Hauts-De-France Mobilités. Chaque commune a reçu un modèle de délibération par mail.

-Délibération Convention Territoriale Globale (CTG) : Toutes les communes ne nous ont pas encore fait parvenir la délibération certifiée. Les communes qui n'ont pas délibéré ne pourront pas bénéficier ainsi que leurs associations des bonus de la CAF et autres avantages pour les centres de loisirs.

-Dons à l'Ukraine : Les dons sont suspendus pour le moment à la demande des associations. La protection civile, la Croix rouge et les autres associations gèrent les dons déjà réceptionnés et reviendront vers nous si une collecte devait reprendre.

-Le Journal Intercommunal : Il est à la disposition des communes pour une distribution toutes boites.
Monsieur Le Président tenait à remercier les équipes qui ont travaillé sur ce sujet.
Le journal intercommunal est à disposition de tous les habitants.

Il est rappelé que les personnes présentes en visioconférence ne peuvent pas prendre part au vote des comptes de gestion, comptes administratifs et budgets.

Monsieur Jean-Claude Fillion, Vice-Président en charge des finances est nommé Président de séance pour les premiers points.

BUDGET PRINCIPAL - COMPTE ADMINISTRATIF 2021

BUDGET PRINCIPAL

	BP 2021	Résultats antérieurs	Exercice 2021	CA 2021
Dépenses de fonctionnement	16 633 172,00		14 670 850,26	14 670 850,26
Recettes de fonctionnement	16 633 172,00	3 076 626,21	15 532 599,89	18 609 226,10
Résultat de fonctionnement de l'exercice			**861 749,63**	
Résultat de fonctionnement cumulé				**3 938 375,84**
Dépenses d'investissement	6 622 377,00		5 136 155,32	5 136 155,32
Recettes d'investissement	6 622 377,00	1 358 838,69	4 889 093,69	
Résultat d'investissement de l'exercice			**-247 061,63**	
Résultat d'investissement cumulé				**1 111 777,06**
Restes à réaliser en dépenses				804 497,00
Restes à réaliser en recettes				288 600,00
Résultat d'investissement de clôture				595 880,06
Résultat global 2021				**4 534 255,90**

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité des suffrages exprimés de :
- valider le compte administratif 2021 du budget général

BUDGET PRINCIPAL - COMPTE DE GESTION 2021

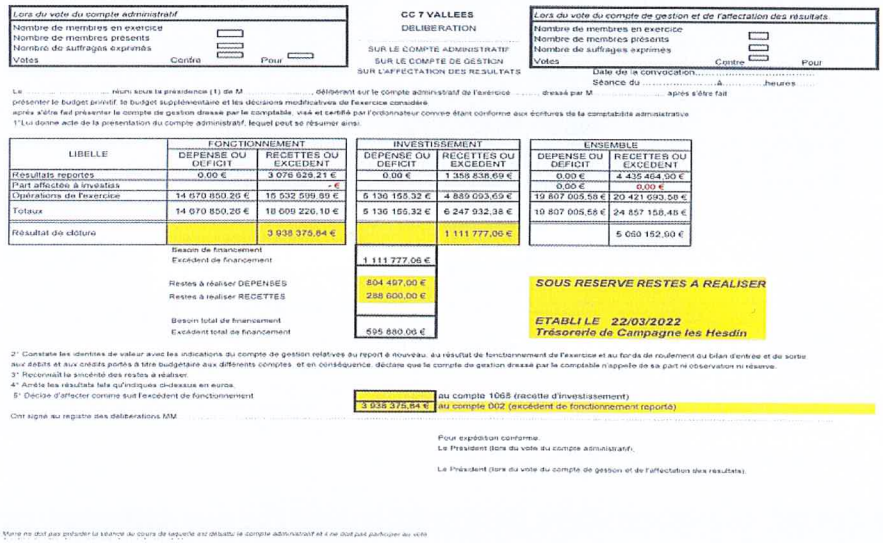

Lors du vote du compte administratif
Nombre de membres en exercice
Nombre de membres présents
Nombre de suffrages exprimés
Votes Contre Pour

CC 7 VALLEES
DELIBERATION
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF
SUR LE COMPTE DE GESTION
SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS

Lors du vote du compte de gestion et de l'affectation des résultats.
Nombre de membres en exercice
Nombre de membres présents
Nombre de suffrages exprimés
Votes Contre Pour

Date de la convocation ..... à ..... heures
Séance du ..... à ..... heures

Le ..... réuni sous la présidence (1) de M. ..... délibérant sur le compte administratif de l'exercice ..... dressé par M. ..... après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré
après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur convoqué étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative
1°Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

LIBELLE	FONCTIONNEMENT DEPENSE OU DEFICIT	FONCTIONNEMENT RECETTES OU EXCEDENT	INVESTISSEMENT DEPENSE OU DEFICIT	INVESTISSEMENT RECETTES OU EXCEDENT	ENSEMBLE DEPENSE OU DEFICIT	ENSEMBLE RECETTES OU EXCEDENT
Resultats reportes	0,00 €	3 076 626,21 €	0,00 €	1 358 838,69 €	0,00 €	4 435 464,90 €
Part affectée à l'investiss.		- €			0,00 €	0,00 €
Opérations de l'exercice	14 670 850,26 €	15 532 599,89 €	5 136 155,32 €	4 889 093,69 €	19 807 005,58 €	20 421 693,58 €
Totaux	14 670 850,26 €	18 609 226,10 €	5 136 155,32 €	6 247 932,38 €	19 807 005,58 €	24 857 158,48 €
Résultat de clôture		3 938 375,84 €		1 111 777,06 €		5 050 152,90 €

Besoin de financement
Excédent de financement — 1 111 777,06 €

Restes à réaliser DEPENSES — 804 497,00 €
Restes à réaliser RECETTES — 288 600,00 €

Besoin total de financement
Excédent total de financement — 595 880,06 €

SOUS RESERVE RESTES A REALISER

ETABLI LE 22/03/2022
Trésorerie de Campagne les Hesdin

2° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.
3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
4° Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en euros.
5° Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

3 938 375,84 € — au compte 1068 (recette d'investissement)
au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Ont signé au registre des délibérations MM. .....

Pour expédition conforme.
Le Président (lors du vote du compte administratif).

Le Président (lors du vote du compte de gestion et de l'affectation des résultats).

(1) Le Maire ne doit pas présider la séance au cours de laquelle est débattu le compte administratif et il ne doit pas participer au vote.

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité des suffrages exprimés de :
- valider le compte de gestion pour l'exercice 2021 du budget général
- valider l'affectation de résultat

BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF - COMPTE ADMINISTRATIF 2021

BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

	BP 2021	Résultats antérieurs	Exercice 2021	CA 2021
Dépenses de fonctionnement	2 240 960,00		1 910 858,95	1 910 858,95
Recettes de fonctionnement	2 240 960,00	202 996,84	1 908 823,08	2 111 819,92
Résultat de fonctionnement de l'exercice			**-2 035,87**	
Résultat de fonctionnement cumulé				**200 960,97**
Dépenses d'investissement	4 839 323,83		1 825 168,38	1 825 168,38
Recettes d'investissement	4 839 323,83	2 613 450,11	1 697 802,97	4 311 253,08
Résultat d'investissement de l'exercice			**-127 365,41**	
Résultat d'investissement cumulé				**2 486 084,70**
Restes à réaliser en dépenses				428 334,61
Restes à réaliser en recettes				559 649,32
Résultat d'investissement de clôture				2 617 399,41
Résultat global 2021				**2 818 360,38**

SEPT VALLÉES COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité des suffrages exprimés de :
- valider le compte administratif 2021 du budget assainissement collectif

BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF - COMPTE DE GESTION 2021

Lors du vote du compte administratif
Nombre de membres en exercice
Nombre de membres présents
Nombre de suffrages exprimés
Votes Contre Pour

CC 7 VALLEES ASSAINT COLLECTIF
DELIBERATION
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF
SUR LE COMPTE DE GESTION
SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS

Lors du vote du compte de gestion et de l'affectation des résultats
Nombre de membres en exercice
Nombre de membres présents
Nombre de suffrages exprimés
Votes Contre Pour
Date de la convocation.....
Séance du ..... à ..... heures .....
Après s'être fait

Le ..... réuni sous la présidence (1) de M ..... délibérant sur le compte administratif de l'exercice ..... dressé par M ..... Après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré.
après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative.
1°Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT DEPENSE OU DEFICIT	FONCTIONNEMENT RECETTES OU EXCEDENT	INVESTISSEMENT DEPENSE OU DEFICIT	INVESTISSEMENT RECETTES OU EXCEDENT	ENSEMBLE DEPENSE OU DEFICIT	ENSEMBLE RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés	0,00 €	202 996,84 €	0,00 €	2 613 450,11 €	0,00 €	2 816 446,95 €
Part affectée à investiss.		- €			0,00 €	0,00 €
Opérations de l'exercice	1 910 858,95 €	1 908 823,08 €	1 825 168,38 €	1 697 802,97 €	3 736 027,33 €	3 606 626,05 €
Totaux	1 910 858,95 €	2 111 819,92 €	1 825 168,38 €	4 311 253,08 €	3 736 027,33 €	6 423 073,00 €
Résultat de clôture		200 960,97 €		2 486 084,70 €		2 687 045,67 €
Besoin de financement			2 486 084,70 €			
Excédent de financement						
Restes à réaliser DEPENSES			428 334,61 €			
Restes à réaliser RECETTES			559 649,32 €			
Besoin total de financement			2 617 399,41 €			
Excédent total de financement						

SOUS RESERVE RESTES A REALISER

ETABLI LE 09/03/2022
Trésorerie de Campagne les Hesdin

2° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.
3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4° Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en euros,
5° Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

	au compte 1068 (recette d'investissement)
200 960,97 €	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Ont signé au registre des délibérations MM. .....

Pour expédition conforme,
Le Président (lors du vote du compte administratif),

Le Président (lors du vote du compte de gestion et de l'affectation des résultats),

(1) Le Maire ne doit pas présider la séance au cours de laquelle est débattu le compte administratif et il ne doit pas participer au vote.

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité des suffrages exprimés de :
- valider le compte de gestion pour l'exercice 2021 du budget Assainissement collectif
- valider l'affectation de résultat

SEPT VALLÉES COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - COMPTE ADMINISTRATIF 2021

BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

	BP 2021	Résultats antérieurs	Exercice 2021	CA 2021
Dépenses de fonctionnement	106 060,00		73 593,31	73 593,31
Recettes de fonctionnement	106 060,00	27 939,32	48 990,03	76 929,35
Résultat de fonctionnement de l'exercice			**-24 603,28**	
Résultat de fonctionnement cumulé				**3 336,04**
Dépenses d'investissement	16 252,00		2 085,14	2 085,14
Recettes d'investissement	16 252,00	6 040,86	8 126,00	14 166,86
Résultat d'investissement de l'exercice			**6 040,86**	
Résultat d'investissement cumulé				**12 081,72**
Restes à réaliser en dépenses				
Restes à réaliser en recettes				
Résultat d'investissement de clôture				12 081,72
Résultat global 2021				**15 417,76**

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité des suffrages exprimés de :
- valider le compte administratif 2021 du budget assainissement non collectif

SEPT VALLÉES COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - COMPTE DE GESTION 2021

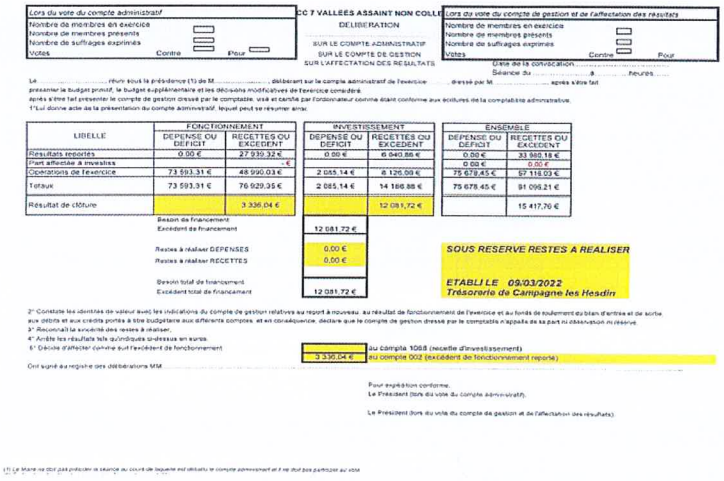

Lors du vote du compte administratif
Nombre de membres en exercice
Nombre de membres présents
Nombre de suffrages exprimés
Votes Contre Pour

CC 7 VALLEES ASSAINT NON COLLE
DELIBERATION
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF
SUR LE COMPTE DE GESTION
SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS

Lors du vote du compte de gestion et de l'affectation des résultats
Nombre de membres en exercice
Nombre de membres présents
Nombre de suffrages exprimés
Votes Contre Pour

Date de la convocation
Séance du à heures

Le réuni sous la présidence (1) de M. , délibérant sur le compte administratif de l'exercice dressé par M. , après s'être fait
présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,
après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,
1°) Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT DEPENSE OU DEFICIT	FONCTIONNEMENT RECETTES OU EXCEDENT	INVESTISSEMENT DEPENSE OU DEFICIT	INVESTISSEMENT RECETTES OU EXCEDENT	ENSEMBLE DEPENSE OU DEFICIT	ENSEMBLE RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés	0,00 €	27 939,32 €	0,00 €	6 040,86 €	0,00 €	33 980,18 €
Part affectée à investiss		€			0,00 €	0,00 €
Opérations de l'exercice	73 593,31 €	48 990,03 €	2 085,14 €	8 126,00 €	75 678,45 €	57 116,03 €
Totaux	73 593,31 €	76 929,35 €	2 085,14 €	14 166,86 €	75 678,45 €	91 096,21 €
Résultat de clôture		3 336,04 €		12 081,72 €		15 417,76 €
Besoin de financement			12 081,72 €			
Excédent de financement						
Restes à réaliser DEPENSES			0,00 €			
Restes à réaliser RECETTES			0,00 €			
Besoin total de financement			12 081,72 €			
Excédent total de financement						

SOUS RESERVE RESTES A REALISER

ETABLI LE 09/03/2022
Trésorerie de Campagne les Hesdin

2°) Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie,
aux prêts et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve,
3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4°) Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en sorte,
5°) Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

	au compte 1068 (recette d'investissement)
3 336,04 €	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Ont signé au registre des délibérations MM.

Pour expédition conforme,
Le Président (lors du vote du compte administratif),

Le Président (lors du vote du compte de gestion et de l'affectation des résultats),

(1) Le Maire ne doit pas présider la séance au cours de laquelle est débattu le compte administratif et il ne doit pas participer au vote

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité des suffrages exprimés de :
- valider le compte de gestion pour l'exercice 2021 du budget Assainissement non collectif
- valider l'affectation de résultat

SEPT VALLÉES COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

BUDGET CENTRE HISTORIQUE - COMPTE ADMINISTRATIF 2021

BUDGET AZINCOURT

	BP 2021	Résultats antérieurs	Exercice 2021	CA 2021
Dépenses de fonctionnement	368 260,00	63 513,37	292 804,02	356 317,39
Recettes de fonctionnement	368 260,00		311 916,03	311 916,03
Résultat de fonctionnement de l'exercice			**19 112,01**	
Résultat de fonctionnement cumulé				**-44 401,36**
Dépenses d'investissement	48 700,00		16 251,26	16 251,26
Recettes d'investissement	48 700,00	7 466,52	26 927,91	34 394,43
Résultat d'investissement de l'exercice			**10 676,65**	
Résultat d'investissement cumulé				**18 143,17**
Restes à réaliser en dépenses				
Restes à réaliser en recettes				
Résultat d'investissement de clôture				18 143,17
Résultat global 2021				**-26 258,19**

Le Conseil communautaire décide à raison de quatre abstentions de :
- valider le compte administratif 2021 du budget Azincourt 1415

SEPT VALLÉES COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

BUDGET CENTRE HISTORIQUE - COMPTE DE GESTION 2021

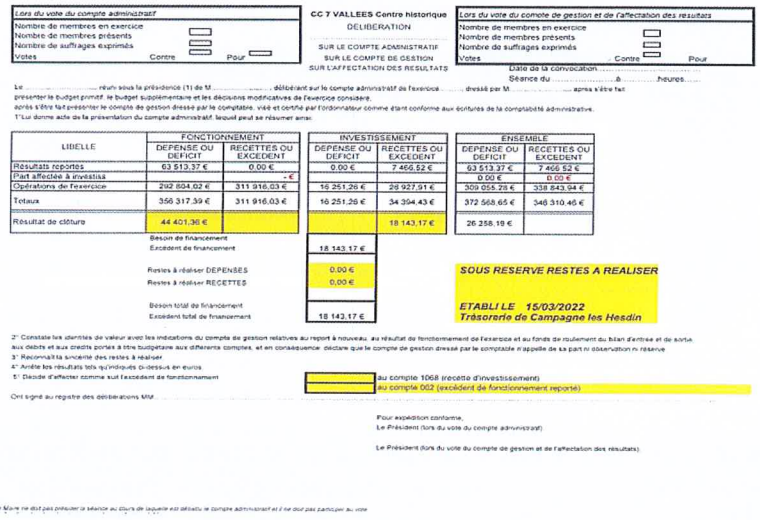

Lors du vote du compte administratif
Nombre de membres en exercice
Nombre de membres présents
Nombre de suffrages exprimés
Votes Contre Pour

CC 7 VALLEES Centre historique
DELIBERATION
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF
SUR LE COMPTE DE GESTION
SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS

Lors du vote du compte de gestion et de l'affectation des résultats
Nombre de membres en exercice
Nombre de membres présents
Nombre de suffrages exprimés
Votes Contre Pour

Date de la convocation .....
Séance du .....à .....heures.....

Le ..... réuni sous la présidence (1) de M. ..... délibérant sur le compte administratif de l'exercice ..... dressé par M. ..... après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,
après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,
1° Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT DEPENSE OU DEFICIT	FONCTIONNEMENT RECETTES OU EXCEDENT	INVESTISSEMENT DEPENSE OU DEFICIT	INVESTISSEMENT RECETTES OU EXCEDENT	ENSEMBLE DEPENSE OU DEFICIT	ENSEMBLE RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés	63 513,37 €	0,00 €	0,00 €	7 466,52 €	63 513,37 €	7 466,52 €
Part affectée à l'investiss		- €			0,00 €	0,00 €
Opérations de l'exercice	292 804,02 €	311 916,03 €	16 251,26 €	26 927,91 €	309 055,28 €	338 843,94 €
Totaux	356 317,39 €	311 916,03 €	16 251,26 €	34 394,43 €	372 568,65 €	346 310,46 €
Résultat de clôture	44 401,36 €			18 143,17 €	26 258,19 €	

Besoin de financement
Excédent de financement 18 143,17 €

Restes à réaliser DEPENSES 0,00 €
Restes à réaliser RECETTES 0,00 €

Besoin total de financement
Excédent total de financement 18 143,17 €

SOUS RESERVE RESTES A REALISER

ETABLI LE 15/03/2022
Trésorerie de Campagne les Hesdin

2° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie,
aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve
3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4° Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en euros,
5° Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

au compte 1068 (recette d'investissement)
au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Ont signé au registre des délibérations MM. .....

Pour expédition conforme,
Le Président (lors du vote du compte administratif)

Le Président (lors du vote du compte de gestion et de l'affectation des résultats)

(1) Le Maire ne doit pas présider la séance au cours de laquelle est débattu le compte administratif et il ne doit pas participer au vote

Le Conseil communautaire décide à raison de six abstentions de :
- valider le compte de gestion pour l'exercice 2021 du budget Azincourt 1415
- valider l'affectation de résultat

SEPT VALLÉES COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

BUDGET CHAMP STE MARIE - COMPTE ADMINISTRATIF 2021

BUDGET STE MARIE

	BP 2021	Résultats antérieurs	Exercice 2021	CA 2021
Dépenses de fonctionnement	3 809 570,12	466 695,12	528 893,37	995 588,49
Recettes de fonctionnement	3 809 570,12		282 360,43	282 360,43
Résultat de fonctionnement de l'exercice			**-246 532,94**	
Résultat de fonctionnement cumulé				**-713 228,06**
Dépenses d'investissement	3 906 927,21			0,00
Recettes d'investissement	3 906 927,21	574 052,32	528 893,37	1 102 945,69
Résultat d'investissement de l'exercice			**528 893,37**	
Résultat d'investissement cumulé				**1 102 945,69**
Restes à réaliser en dépenses				
Restes à réaliser en recettes				
Résultat d'investissement de clôture				1 102 945,69
Résultat global 2021				**389 717,63**

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité des suffrages exprimés de :
- valider le compte administratif 2021 du budget Champ Sainte Marie

SEPT VALLÉES COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

BUDGET CHAMP STE MARIE - COMPTE DE GESTION 2021

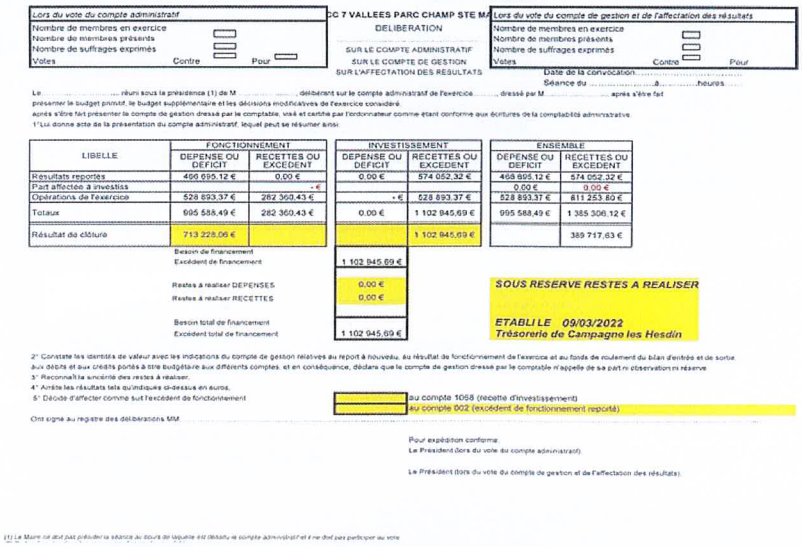

Lors du vote du compte administratif
Nombre de membres en exercice
Nombre de membres présents
Nombre de suffrages exprimés
Votes Contre Pour

CC 7 VALLEES PARC CHAMP STE MA
DELIBERATION
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF
SUR LE COMPTE DE GESTION
SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS

Lors du vote du compte de gestion et de l'affectation des résultats
Nombre de membres en exercice
Nombre de membres présents
Nombre de suffrages exprimés
Votes Contre Pour

Date de la convocation
Séance du à heures

Le réuni sous la présidence (1) de M délibérant sur le compte administratif de l'exercice dressé par M après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,
après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative
1°) Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

LIBELLE	FONCTIONNEMENT DEPENSE OU DEFICIT	FONCTIONNEMENT RECETTES OU EXCEDENT	INVESTISSEMENT DEPENSE OU DEFICIT	INVESTISSEMENT RECETTES OU EXCEDENT	ENSEMBLE DEPENSE OU DEFICIT	ENSEMBLE RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés	466 695,12 €	0,00 €	0,00 €	574 052,32 €	466 695,12 €	574 052,32 €
Part affectée à investiss		- €			0,00 €	0,00 €
Opérations de l'exercice	528 893,37 €	282 360,43 €		- €	528 893,37 €	811 253,69 €
Totaux	995 588,49 €	282 360,43 €	0,00 €	1 102 945,69 €	995 588,49 €	1 385 306,12 €
Résultat de clôture	713 228,06 €			1 102 945,69 €		389 717,63 €
Besoin de financement						
Excédent de financement			1 102 945,69 €			
Restes à réaliser DEPENSES			0,00 €			
Restes à réaliser RECETTES			0,00 €			
Besoin total de financement						
Excédent total de financement			1 102 945,69 €			

SOUS RESERVE RESTES A REALISER

ETABLI LE 09/03/2022
Trésorerie de Campagne les Hesdin

2°) Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie,
aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.
3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
4°) Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en euros,
5°) Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement au compte 1068 (recette d'investissement)
au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Ont signé au registre des délibérations MM

Pour expédition conforme
Le Président (lors du vote du compte administratif)

Le Président (lors du vote du compte de gestion et de l'affectation des résultats)

(1) Le Maire ne doit pas présider la séance au cours de laquelle est débattu le compte administratif et il ne doit pas participer au vote

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité des suffrages exprimés de :
- valider le compte de gestion pour l'exercice 2021 du budget Champ Ste Marie
- valider l'affectation de résultat

SEPT VALLÉES COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

BUDGET LE GRAND TOUR - COMPTE ADMINISTRATIF 2021

BUDGET LE GRAND TOUR

	BP 2021	Résultats antérieurs	Exercice 2021	CA 2021
Dépenses de fonctionnement	193 822,00			0,00
Recettes de fonctionnement	193 822,00	6 548,21		6 548,21
Résultat de fonctionnement de l'exercice			**0,00**	
Résultat de fonctionnement cumulé				**6 548,21**
Dépenses d'investissement	187 273,00			0,00
Recettes d'investissement	187 273,00			0,00
Résultat d'investissement de l'exercice			**0,00**	
Résultat d'investissement cumulé				**0,00**
Restes à réaliser en dépenses				
Restes à réaliser en recettes				
Résultat d'investissement de clôture				0,00
Résultat global 2021				**6 548,21**

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité des suffrages exprimés de :
- valider le compte administratif 2021 du budget Le Grand Tour

1

BUDGET LE GRAND TOUR - COMPTE DE GESTION 2021

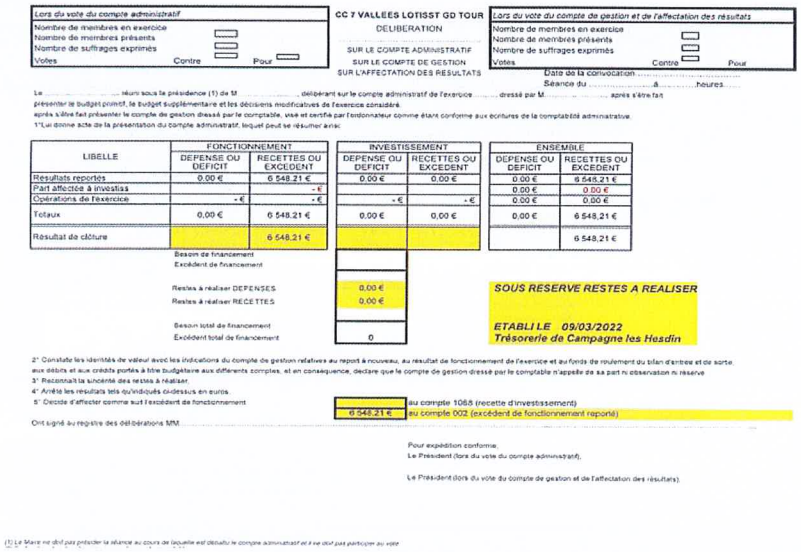

Lors du vote du compte administratif
Nombre de membres en exercice
Nombre de membres présents
Nombre de suffrages exprimés
Votes Contre Pour

CC 7 VALLEES LOTISST GD TOUR
DELIBERATION
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF
SUR LE COMPTE DE GESTION
SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS

Lors du vote du compte de gestion et de l'affectation des résultats
Nombre de membres en exercice
Nombre de membres présents
Nombre de suffrages exprimés
Votes Contre Pour

Date de la convocation
Séance du à heures

Le réuni sous la présidence (1) de M. , délibérant sur le compte administratif de l'exercice dressé par M. après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré.
après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative.
1°Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

LIBELLE	FONCTIONNEMENT DEPENSE OU DEFICIT	FONCTIONNEMENT RECETTES OU EXCEDENT	INVESTISSEMENT DEPENSE OU DEFICIT	INVESTISSEMENT RECETTES OU EXCEDENT	ENSEMBLE DEPENSE OU DEFICIT	ENSEMBLE RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés	0,00 €	6 548,21 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6 548,21 €
Part affectée à investiss		- €			0,00 €	0,00 €
Opérations de l'exercice	- €	- €	- €	- €	0,00 €	0,00 €
Totaux	0,00 €	6 548,21 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6 548,21 €
Résultat de clôture		6 548,21 €				6 548,21 €
Besoin de financement						
Excédent de financement						
Restes à réaliser DEPENSES			0,00 €			
Restes à réaliser RECETTES			0,00 €			
Besoin total de financement						
Excédent total de financement			0			

SOUS RESERVE RESTES A REALISER

ETABLI LE 09/03/2022
Trésorerie de Campagne les Hesdin

2° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie.
aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.
3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
4° Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en euros.
5° Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

6 548,21 € au compte 1068 (recette d'investissement)
au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Ont signé au registre des délibérations MM.

Pour expédition conforme,
Le Président (lors du vote du compte administratif),

Le Président (lors du vote du compte de gestion et de l'affectation des résultats).

(1) Le Maire ne doit pas présider la séance au cours de laquelle est débattu le compte administratif et il ne doit pas participer au vote

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité des suffrages exprimés de :
- valider le compte de gestion pour l'exercice 2021 du budget Le Grand Tour
- valider l'affectation de résultat

1

FISCALITE

	Bases effectives 2021	Produit perçu 2021	Bases prévisionnelles 2022	Taux d'imposition 2021, proposé pour 2022	Produit attendu 2022
Taxe foncière	24 478 305	38 186	25 381 000	0,156	39 594
Taxe foncière (non bâti)	3 045 002	72 775	3 144 000	2,39	75 141
CFE	6 258 454	1 460 097	6 503 000	23,33	1 517 150
➢Il nous est demandé de valider ces taux					
TEOM	23 215 169	2 785 820	24 060 530	12	2 887 263
➢Il nous est demandé de valider ce taux					

Pour info taxe GEMAPI 350 000 € votée le 20/09/2021

SEPT VALLÉES COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

1

FISCALITE

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité des suffrages exprimés de :
-Décide de fixer le taux de Cotisation Foncière des Entreprises 2022 à 23,33 % ;
Décide de fixer pour 2022 les taux des impositions additionnelles à :

0,156 % pour la Taxe Foncière (bâti),

2,39 % pour la Taxe Foncière (non bâti).

Charge Monsieur le Président de notifier cette décision à Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques ;
Autorise Monsieur le Président à signer tout document s'y rapportant
Autorise Monsieur le Président à exécuter la présente délibération

SEPT VALLÉES COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

1

DOTATIONS

	2020	2021	2022 *estimatif*
Dotation d'intercommunalité	667 991,00	703 363,00	709 450,00
Dotation de compensation	670 603,00	657 396,00	642 971,00
Totaux	**1 338 594,00**	**1 360 759,00**	1 352 421,00
	+ 44 572,00	+ 22 165,00	- 8 338,00

Montant de la DSC 486 098,00 €

Montant de l'attribution de compensation 2 685 380,23 € à reverser
110 952,00 € à percevoir

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité des suffrages exprimés :
-De fixer pour 2022 le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères à 12%
-De charger Monsieur le Président de notifier cette décision à Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques
-D'autoriser Monsieur le Président à exécuter la présente délibération

SEPT VALLÉES COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

1

SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS 2022

Subventions Associations	Montant 2021	Proposition 2022
Action sociale	110 500,00	40 839,00
Jeunesse	71 039,10	14 500,00
Sport	106 964,00	19 000,00
Culture	36 500,00	38 979,00
TOTAL DES SUBVENTIONS	325 003,10	113 318,00

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité des suffrages exprimés de :
- valider le tableau des subventions tel qu'annexé à la présente délibération

SEPT VALLÉES COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

1

Remarques : Monsieur Jean-Claude Fillion demande à ce que les personnes présentes ayant des responsabilités dans les Conseils d'Administrations des associations nommées, ne participent pas au vote afin de respecter la loi.
-Monsieur Demoncheaux apporte des précisions sur le montant attribué au SMTT. Il est précisé que dans le cadre de l'extension des consignes de tri, des travaux d'aménagement et d'amélioration sont à réaliser au SMTT : 300 000 € pour la construction d'un quai de transfert pour lequel la CA2BM et la CCHPM participent également (sans prise en compte des subventions potentielles), augmentation de 10 € de la Taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) (10 000 tonnes enfouies représentant un montant de 100 000 €). Nous pourrons bénéficier de recettes potentielles pour un montant de 70 000 € provenant de la revente de cartons et de ferraille.
-Monsieur Septier souhaite une explication sur l'augmentation du montant pour le SYMCÉA.
Monsieur Yves Gille, Président du SYMCEA précise que cette augmentation est essentiellement liée au PAPI. Celui-ci est un plan d'actions contre les inondations qui est en cours de labellisation et qui est mutualisé avec 6 EPCI (plus de 11 millions d'euros avec un reste à charge des EPCI de 2 millions d'euros).
En ce qui concerne l'Agence de l'eau, les taux ont été maintenus en 2022 mais dès 2023, une baisse est prévue. Un travail est en cours avec la Région. Il est rappelé que le SYMCEA n'a pas de fonds propres et qu'il dépend des EPCI.

Participations	Montants 2021	Propositions 2022
Emploi - insertion - économie		
Initiative Ternois Artois 7 vallées	30 000,00	30 000,00
Mission Locale Côte d'Opale	44 274,45	44 274,45
ADEFI	65 672,75	65 672,75
Aménagement du territoire		
AULA	64 080,00	64 080,00
PETR Ternois-7 Vallées	160 000,00	99 251,15
Fourrière intercommunale		
SPA	20 810,00	20 810,00
Action sociale		
Lien Plus	50 000,00	65 000,00
Sports Jeunesse		
Office Territorial des Sports et des Jeunes	153 303,10	160 340,70
Tourisme		
Office de Tourisme des 7 Vallées	276 268,00	246 268,00
EUREKA	34 782,00	35 000,00
GEMAPIE		
SYMCEA	168 243,00	201 413,53
COLLECTE ET VALORISATION DES DECHETS		
SMTT	1 621 557,96	2 060 500,00
TOTAL PARTICIPATIONS	**2 688 991,26**	**3 092 610,58**

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité des suffrages exprimés de :
- valider l'ensemble des participations aux organismes selon le tableau ci-dessus

SEPT VALLÉES COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

1

Reversement d'une partie de la subvention de l'OTSJ 2021

La crise sanitaire et les différents protocoles sanitaires ont entraîné une forte baisse de l'activité de l'OTSJ, en 2020 très fortement, et encore en 2021.

L'OTSJ propose de re-verser une partie de la subvention perçue par la communauté de communes des 7 vallées en 2021 à hauteur de 60 685.63€

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- D'accepter le reversement d'une partie de la subvention perçue par l'OTSJ à hauteur de 60 685,63 €;
- D'inscrire la recette au budget;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à la présente délibération.

SEPT VALLÉES COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

1

Participation au budget annexe Azincourt 1415 et aux budgets CIAS et SSIAD

Remarques : -Monsieur Demoncheaux apporte une précision sur le sujet du portage de repas. Le prix de revient du repas est supérieur à ce qui est facturé dû en partie au coût du transport. Une optimisation a été mise en place cette année en ne livrant plus que 4 jours par semaine au lieu de 5 jours. Une réflexion est également en cours pour aménager un autre point de livraison sur la commune d'Auchy les Hesdin pour diminuer les coûts de transport.
Il faudrait augmenter le nombre de repas de 8000 pour équilibrer le budget. Le nombre de repas servis à ce jour est de 30 000. Ce portage de repas est aussi un lien social pour des personnes âgées qui n'ont pas beaucoup de visites.
En ce qui concerne le SSIAD, la participation est en lien avec le Ségur de la santé, c'est-à-dire le passage en catégorie B des aides-soignantes,
-Monsieur Bernard demande si le budget d'Azincourt sera un jour à l'équilibre.
Monsieur Demoncheaux rappelle qu'il s'agit d'un développement culturel, inauguré en 2020. Le musée a souffert de la fermeture liée au COVID. Le Brexit n'a pas non plus aidé.
Les réservations sont désormais reparties à la hausse.

- **CIAS :**
  - **Portage de repas 60 000 €**
  - **SSIAD 16 000 €**

- **Azincourt 1415 : 260 000 €**

Le Conseil communautaire décide à raison de trois abstentions de :
- Valider la participation du budget principal pour :
  - Le CIAS - Portage de repas : 60 000 €
  - Le CIAS - SSIAD : 16 000 €
  - le budget annexe Azincourt 1415 : 260 000 €

BUDGET GÉNÉRAL - BUDGET PRIMITIF 2022

BUDGET PRIMITIF 2022 AVEC RAPPEL 2021 - BUDGET PRINCIPAL				
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre		**Budget 2021**	**Réalisé 2021**	**Prop 2022**
011	Charges à caractère général	2 426 083,86	1 668 143,88	2 977 752,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	3 084 575,00	2 779 675,99	3 400 530,00
014	Atténuations de produits	4 780 003,00	4 779 411,51	4 773 203,00
65	Autres charges de gestion courante	2 963 773,64	2 946 084,15	3 530 878,98
66	Charges financières	256 810,00	86 529,67	282 250,00
67	Charges exceptionnelles	1 346 545,12	796 391,27	1 620 578,06
023	Virement à la section d'investissement	483 422,00		1 057 657,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 291 959,38	1 614 613,79	1 549 472,96
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		**16 633 172,00**	**14 670 850,26**	**19 192 322,00**
RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre		**Budget 2021**	**Réalisé 2021**	**Prop 2022**
013	Atténuations de charges	4 370,00	21 510,39	
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services	576 360,00	965 856,34	738 392,98
73	Impôts et taxes	9 999 112,00	10 464 479,34	10 942 047,00
74	Subventions d'exploitation	2 411 542,05	3 060 120,16	2 638 938,00
75	Autres produits de gestion courante	370 399,00	441 193,94	603 049,00
77	Produits exceptionnels	1 000,00	380 093,07	60 685,00
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	193 762,74	199 346,65	270 834,18
002	Exédent de fonctionnement reporté	3 076 626,21		3 938 375,84
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		**16 633 172,00**	**15 532 599,89**	**19 192 322,00**

Remarques : Monsieur Liefhooghe souhaite avoir des précisions sur l'achat des véhicules.
Il s'agit d'une ligne budgétaire pour anticiper d'éventuels besoins car les véhicules sont vieux et il est parfois plus judicieux d'en changer plutôt que de réaliser des réparations très coûteuses. Le besoin en véhicules est surtout pour les services d'assainissement, d'environnement, d'ordures ménagères.
Les colonnes d'apport volontaire sont commandées (appel d'offres réalisés).

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
Chapitre		**Budget 2021**	**Réalisé 2021**	**Prop 2022**
001	Solde d'éxécution de la section d'investissement reporté			
20	Immobilisations incorporelles	800 137,00	341 267,87	973 616,00
204	Subventions d'équipement versées	363 566,56	276 114,59	380 250,00
21	Immobilisations corporelles	1 214 643,00	538 072,00	1 750 270,42
23	Immobilisations en cours	3 411 474,00	2 977 513,53	2 710 700,00
16	Emprunts	638 793,70	505 353,02	726 986,40
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières		3 000,00	3 000,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	193 762,74	199 346,65	270 834,18
041	Opérations patrimoniales		295 487,66	150 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		**6 622 377,00**	**5 136 155,32**	**6 965 657,00**
RECETTES D'INVESTISSEMENT				
Chapitre		**Budget 2021**	**Réalisé 2021**	**Prop 2022**
001	Solde d'éxécution positif reporté	1 358 838,69		1 111 777,06
021	Virement de la section d'exploitation	483 422,00		1 057 657,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 291 959,38	1 614 613,79	1 549 472,96
041	Opérations patrimoniales		295 487,66	150 000,00
10	Dotations, Fonds divers, réserves	699 900,00	1 038 295,31	603 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés			
13	Subventions d'investissement	2 224 204,72	1 940 696,93	1 960 396,29
16	Emprunts			
20	Immobilisations incorporelles			
23	Immobilisations en cours			
21	Immobilisations corporelles			
27	Autres immobilisations financières	564 052,21		533 353,69
024	Produits des cessions d'immobilisations			
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		**6 622 377,00**	**4 889 093,69**	**6 965 657,00**

Le Conseil communautaire décide à raison de deux abstentions :

- D'approuver le budget primitif principal pour l'année 2022
- D'autoriser Monsieur Le Président à signer tout document s'y rapportant
- D'autoriser Monsieur Le Président à exécuter la présente délibération

BUDGET PRIMITIF 2022 - ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Remarques : Monsieur Gotterand intervient sur le sujet de la station d'épuration des communes de Wail, Fillièvres et Galametz. Celle-ci a été prise en charge par la Communauté de communes. Les fonds perçus devaient servir à la réalisation d'un 3ème bassin au niveau de Galametz pour une remise en conformité.
Monsieur Demoncheaux précise que cette prise de compétence date de plus de 2 ans. Des investissements humains et des travaux sont prévus.
Monsieur Congy précise que le syndicat intercommunal qui gérait ce secteur a été dissout ce qui explique la reprise du passif et de l'actif par la Communauté de communes qui a maintenant une vision sur les 69 communes.
Sur la commune de Galametz, une opération de diagnostic sera réalisée cette année pour évaluer les besoins sur un ouvrage complémentaire et sur des travaux de modernisation
A ce jour, la Communauté de communes a beaucoup de retard sur les perspectives.

BUDGET PRIMITIF 2022 AVEC RAPPEL 2021 - ASSAINISSEMENT COLLECTIF

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre		Budget 2021	Réalisé 2021	Prop 2022
011	Charges à caractère général	786 100,00	488 789,27	719 107,44
012	Charges de personnel et frais assimilés	469 080,00	458 102,84	530 000,00
014	Atténuations de produits	50 000,00	22 216,00	25 000,00
65	Autres charges de gestion courante	29 000,00	41 457,03	51 000,00
66	Charges financières	79 998,48	79 998,48	95 000,00
67	Charges exceptionnelles	38 000,00	31 513,81	38 000,00
023	Virement à la section d'investissement			
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	788 781,52	788 781,52	798 772,56
002	Résultat D'exploitation reporté			
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		2 240 960,00	1 910 858,95	2 256 880,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre		Budget 2021	Réalisé 2021	Prop 2022
002	Exédent de fonctionnement reporté	202 996,84		200 960,97
013	Atténuations de charges	11 000,00	7 006,77	10 000,00
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	322 280,88	322 280,88	344 369,26
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services	1 625 000,00	1 471 347,32	1 586 000,00
73	Impôts et taxes			
74	Subventions d'exploitation	46 000,00	72 953,98	75 000,00
75	Autres produits de gestion courante	30 000,00	29 879,34	32 000,00
77	Produits exceptionnels	3 682,28	5 354,79	8 549,77

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2 240 960,00	1 908 823,08	2 256 880,00

Remarques : Monsieur Capron rappelle qu'il y a une pompe de relevage à monter sur la commune de Capelle les Hesdin.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
Chapitre		Budget 2021	Réalisé 2021	Prop 2022
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	322 280,88	322 280,88	344 369,26
041	Opérations patrimoniales		20 003,46	50 000,00
16	Emprunts	550 000,00	413 158,43	402 000,00
20	Immobilisations incorporelles	193 186,38	30 675,86	262 000,00
21	Immobilisations corporelles	406 000,00	55 199,90	403 500,00
23	Immobilisations en cours	3 337 856,57	959 924,85	3 476 130,74
26	Participations et créances rattachées à des participations			
45	Opération pour compte de tiers	30 000,00	23 925,00	50 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		4 839 323,83	1 825 168,38	4 988 000,00
RECETTES D'INVESTISSEMENT				
Chapitre		Budget 2021	Réalisé 2021	Prop 2022
001	Solde d'Exécution de la section d'investissement reporté	2 613 450,11		2 486 084,70
021	Virement de la section d'exploitation			
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	788 781,52	788 781,52	798 772,56
041	Opérations patrimoniales		20 003,46	50 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement	1 065 415,60	662 651,49	1 177 758,74
16	Emprunts et dettes assimilées	341 676,60	186 237,40	425 384,00
20	Immobilisations incorporelles			
21	Immobilisations corporelles			
23	Immobilisations en cours		13 191,10	
45	Opérations pour compte de tiers	30 000,00	26 938,00	50 000,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		4 839 323,83	1 697 802,97	4 988 000,00

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité des suffrages exprimés :
- D'approuver le budget primitif « assainissement collectif » pour l'année 2022
- D'autoriser Monsieur Le Président à signer tout document s'y rapportant
- D'autoriser Monsieur Le Président à exécuter la présente délibération

BUDGET PRIMITIF 2022 - ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

BUDGET PRIMITIF 2022 AVEC RAPPEL 2021 - ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre		Budget 2021	Réalisé 2021	Prop 2022
011	Charges à caractère général	24 034,00	2 190,82	16 049,72
012	Charges de personnel et frais assimilés	62 900,00	63 142,79	53 524,00
014	Atténuations de produits	1 000,00	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	8 000,00	1,88	8 000,00
66	Charges financières			
67	Charges exceptionnelles	2 000,00	131,82	2 000,00
023	Virement à la section d'investissement			
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 126,00	8 126,00	8 126,28
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		106 060,00	73 593,31	87 700,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre		Budget 2021	Réalisé 2021	Prop 2022
002	Exédent de fonctionnement reporté	27 939,32		3 336,04
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	2 085,14	2 085,14	2 085,14
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services	55 000,00	46 900,99	75 000,00
73	Impôts et taxes			
74	Subventions d'exploitation			
75	Autres produits de gestion courante	20 035,54	0,20	6 278,82
77	Produits exceptionnels	1 000,00	3,70	1 000,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		106 060,00	48 990,03	87 700,00

SEPT VALLÉES COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
Chapitre		Budget 2021	Réalisé 2021	Prop 2022
001	Solde d'éxécution de la section d'investissement reporté			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		2 085,14	2 085,14
041	Opérations patrimoniales			
20	Immobilisations incorporelles			
21	Immobilisations corporelles	16 252,00		18 122,86
23	Immobilisations en cours			
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		16 252,00	2 085,14	20 208,00
RECETTES D'INVESTISSEMENT				
Chapitre		Budget 2021	Réalisé 2021	Prop 2022
001	Solde d'éxécution positif reporté	6 040,86		12 081,72
021	Virement de la section d'exploitation			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 211,14	8 126,00	8 126,28
041	Opérations patrimoniales			
10	Dotations			
20	Immobilisations incorporelles			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		16 252,00	8 126,00	20 208,00

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- D'approuver le budget primitif « assainissement non collectif » pour l'année 2022
- D'autoriser Monsieur Le Président à signer tout document s'y rapportant
- D'autoriser Monsieur Le Président à exécuter la présente délibération

SEPT VALLÉES COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

1

BUDGET PRIMITIF 2022 - AZINCOURT 1415

Remarques : - Monsieur Pringarbe demande le nombre d'entrées au Centre Historique. Est-on capable de faire une projection ?
Le nombre d'entrées depuis le 14 mars est de 3 500 enfants. Des réservations sont en cours pour le mois de juin et la période estivale. Le taux de remplissage est 1,5 supérieur à celui de 2018. Les projections sont bonnes avec le retour des Britanniques.
-Monsieur Tétard demande si une négociation pourrait être envisagée avec la Communauté de communes du Haut Pays afin qu'ils participent aux charges de fonctionnement car ils bénéficient également de retombées économiques.
Monsieur Demoncheaux précise que dans ces conditions, la Communauté de communes du Haut Pays pourrait nous demander une participation pour le site de Fressin.
-Monsieur Liefhooghe pense qu'ils bénéficient de davantage de retombées au niveau de l'hôtellerie que notre secteur.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
Chapitre		Budget 2021	Réalisé 2021	Prop 2022
001	Solde d'éxécution de la section d'investissement reporté			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		2 085,14	2 085,14
041	Opérations patrimoniales			
20	Immobilisations incorporelles			
21	Immobilisations corporelles	16 252,00		18 122,86
23	Immobilisations en cours			
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		16 252,00	2 085,14	20 208,00
RECETTES D'INVESTISSEMENT				
Chapitre		Budget 2021	Réalisé 2021	Prop 2022
001	Solde d'éxécution positif reporté	6 040,86		12 081,72
021	Virement de la section d'exploitation			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 211,14	8 126,00	8 126,28
041	Opérations patrimoniales			
10	Dotations			
20	Immobilisations incorporelles			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		16 252,00	8 126,00	20 208,00

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- D'approuver le budget primitif « assainissement non collectif » pour l'année 2022
- D'autoriser Monsieur Le Président à signer tout document s'y rapportant
- D'autoriser Monsieur Le Président à exécuter la présente délibération

SEPT VALLÉES COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

26

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
Chapitre		Budget 2021	Réalisé 2021	Prop 2022
001	Solde d'éxécution de la section d'investissement reporté			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 337,04	1 337,04	2 925,11
041	Opérations patrimoniales			
20	Immobilisations incorporelles			33 660,00
21	Immobilisations corporelles	47 362,96	14 914,22	43 194,89
23	Immobilisations en cours			27 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		48 700,00	16 251,26	106 780,00
RECETTES D'INVESTISSEMENT				
Chapitre		Budget 2021	Réalisé 2021	Prop 2022
001	Solde d'éxécution positif reporté	7 466,52		18 143,17
021	Virement de la section d'exploitation			
10	Dotations	6 797,48	611,27	
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 436,00	10 436,00	67 087,00
041	Opérations patrimoniales			
024	Produits des cessions d'immobilisations			
13	Subventions d'investissement	24 000,00	15 880,64	21 549,83
23	Immobilisations en cours			
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		48 700,00	26 927,91	106 780,00

Le Conseil communautaire décide à raison de six abstentions :

- D'approuver le budget primitif « CHM - Azincourt » pour l'année 2022
- D'autoriser Monsieur Le Président à signer tout document s'y rapportant
- D'autoriser Monsieur Le Président à exécuter la présente délibération

SEPT VALLÉES COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

1

BUDGET PRIMITIF 2022 - CHAMP SAINTE MARIE

BUDGET PRIMITIF 2022 AVEC RAPPEL 2021 - CHAMP SAINTE MARIE				
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre		Budget 2021	Réalisé 2021	Prop 2022
002	Résultat d'exploitation reporté	466 695,12		713 228,06
011	Charges à caractère général	9 990,11		20 000,00
023	Virement à la section d'investissement			
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 332 874,89	528 893,37	2 803 981,52
65	Autres charges de gestion courante	10,00		
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		3 809 570,12	528 893,37	3 537 209,58
RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre		Budget 2021	Réalisé 2021	Prop 2022
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	3 342 875,00		2 823 981,52
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services		282 360,00	
75	Autres produits de gestion courante		0,43	
77	Produits exceptionnels	466 695,12		713 228,06
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		3 809 570,12	282 360,43	3 537 209,58

SEPT VALLÉES COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
Chapitre		Budget 2021	Réalisé 2021	Prop 2022
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 342 875,00		2 823 981,52
16	Emprunts et dettes assimilées	564 052,21		1 082 945,69
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		**3 906 927,21**	**0,00**	**3 906 927,21**
RECETTES D'INVESTISSEMENT				
Chapitre		Budget 2021	Réalisé 2021	Prop 2022
001	Solde d'éxécution positif reporté	574 052,32		1 102 945,69
021	Virement à la section d'exploitation			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 332 874,89	528 893,37	2 803 981,52
13	Subventions d'investissement			
16	Emprunts			
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		**3 906 927,21**	**528 893,37**	**3 906 927,21**

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- D'approuver le budget primitif « Champ Ste Marie » pour l'année 2022
- D'autoriser Monsieur Le Président à signer tout document s'y rapportant
- D'autoriser Monsieur Le Président à exécuter la présente délibération

SEPT VALLÉES COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

1

BUDGET PRIMITIF 2022 - LE GRAND TOUR

BUDGET PRIMITIF 2022 AVEC RAPPEL 2021 - LE GRAND TOUR

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre		Budget 2021	Réalisé 2021	Prop 2022
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	187 273,00		187 273,00
65	Autres charges de gestion courante	6 549,00		6 549,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		**193 822,00**	**0,00**	**193 822,00**
RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre		Budget 2021	Réalisé 2021	Prop 2022
002	Exédent de fonctionnement reporté	6 548,21		6 548,21
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services	187 273,79		187 273,79
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		**193 822,00**	**0,00**	**193 822,00**

SEPT VALLÉES COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
Chapitre		Budget 2021	Réalisé 2021	Prop 2022
001	Solde d'éxécution de la section d'investissement reporté			
16	Emprunts	187 273,00		187 273,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		**187 273,00**	**0,00**	**187 273,00**
RECETTES D'INVESTISSEMENT				
Chapitre		Budget 2021	Réalisé 2021	Prop 2022
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	187 273,00		187 273,00
10	Dotations, fonds divers et réserves			
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		**187 273,00**	**0,00**	**187 273,00**

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- D'approuver le budget primitif « Le Grand Tour » pour l'année 2022
- D'autoriser Monsieur Le Président à signer tout document s'y rapportant
- D'autoriser Monsieur Le Président à exécuter la présente délibération

SEPT VALLÉES COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

1

ÉTAT DE LA DETTE AU 1er janvier 2022

Situation de la dette globale – Budget principal

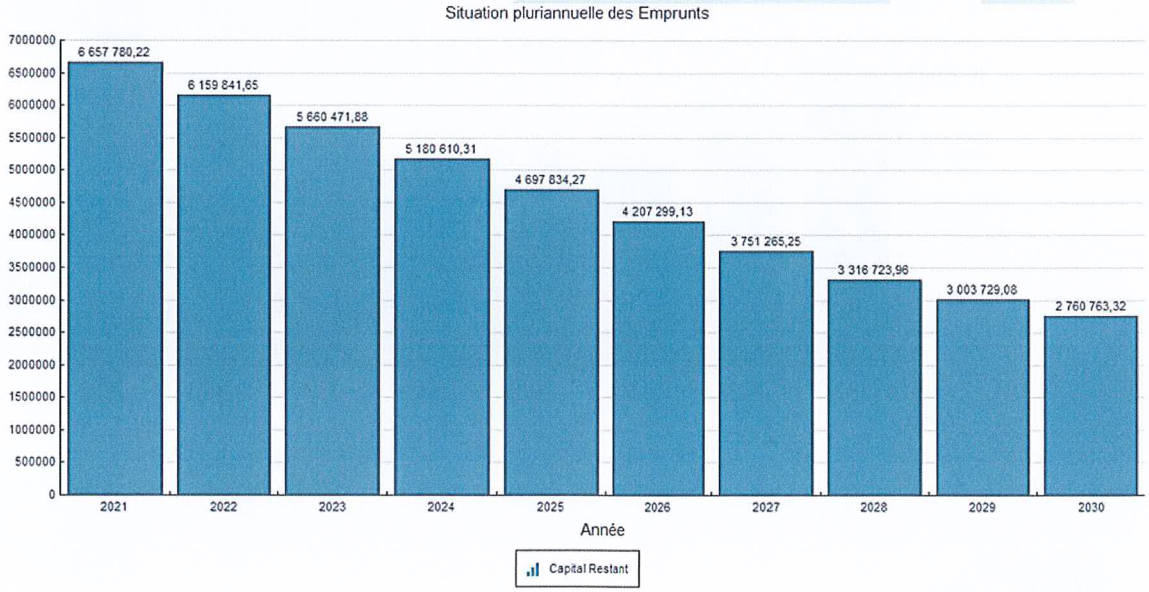

SEPT VALLÉES COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

1

Situation de la dette – annuité – Budget principal

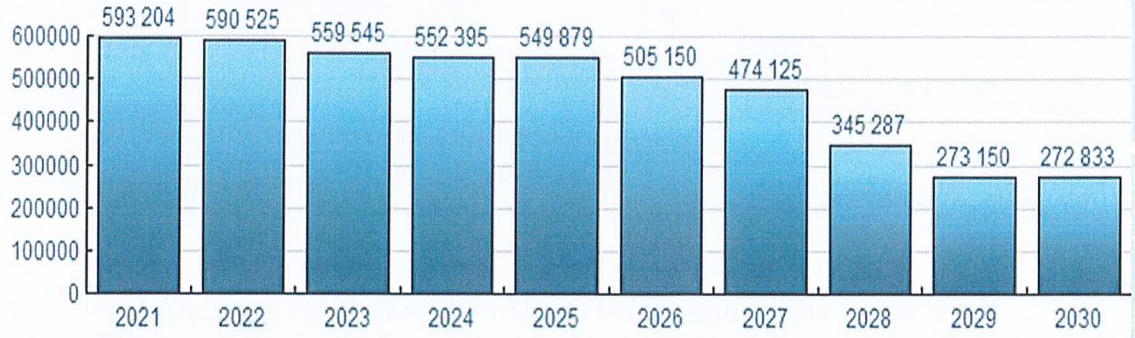

SEPT VALLÉES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

1

Situation de la dette globale – Budget Assainissement

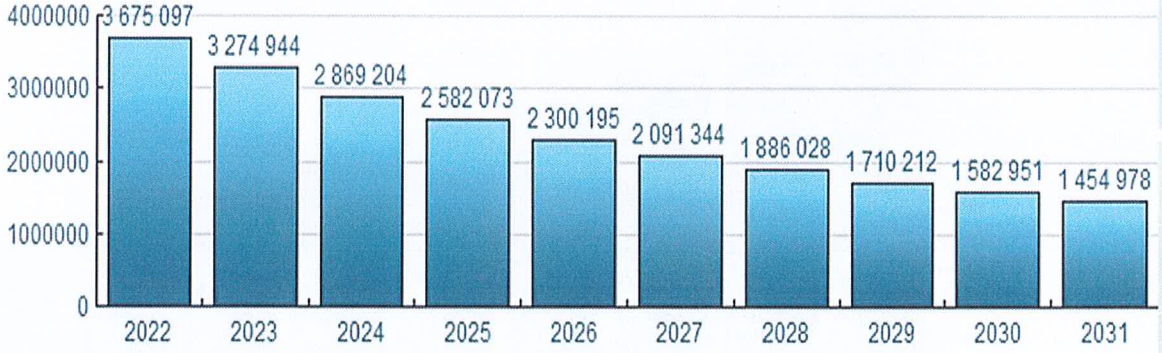

SEPT VALLÉES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

1

Situation de la dette – annuité – Budget Assainissement

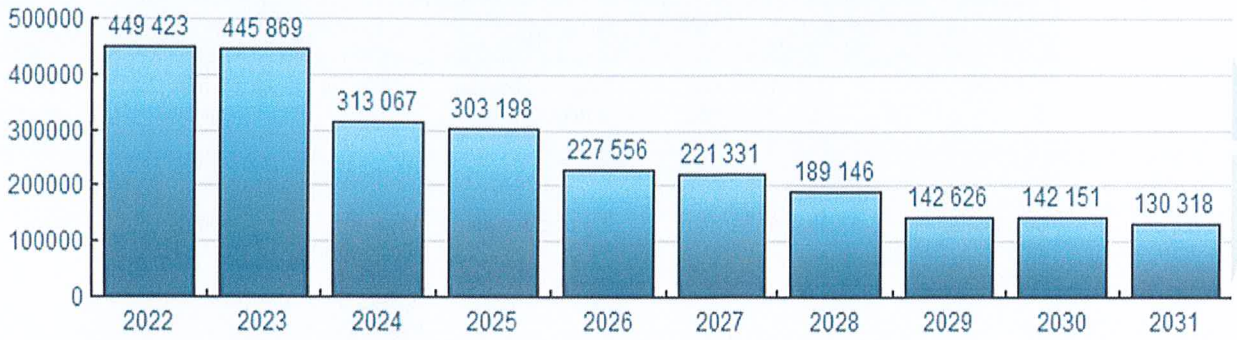

SEPT VALLÉES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

1

Ressources Humaines

SEPT VALLÉES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Modification du tableau des effectifs

Faisant suite aux différentes mobilités, et la création de la maison France Services, il est proposé de créer les emplois suivants :

Pôle	Service	Emploi	Cadre d'emplois	TC / TNC	Art 3 al 3
Technique	Assainissement collectif et non collectif	Responsable des services	Ingénieurs	Temps complet	Possibilité de recruter un agent contractuel
Développement et aménagement du territoire	France Service	Agent d'accueil	Adjoints administratifs	Temps complet	Non
			Agents de maitrise	24/35ème	
Technique	Collecte et OM	Médiateur de la politique déchets	Agents administratifs	Temps complet	Non

SEPT VALLÉES COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

1

Modification du tableau des effectifs

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- D'accepter la création des postes
- De modifier le tableau des effectifs en conséquence.
- D'accepter, le cas échéant, le recrutement d'agent contractuel sur ce poste, pour faire face à une vacance d'emploi, dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire, pour une durée maximale d'un an, renouvelable une fois.
- De donner tout pouvoir à Monsieur le Président pour signer les documents et actes afférents à cette décision.

SEPT VALLÉES COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

1

Plan égalité hommes / femmes

La loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique a instauré 2 obligations pour les collectivités de plus de 20 00 habitants :

- Mise en place d'un **dispositif de signalement** à destination des agents qui seraient victimes de violence, de discrimination et de harcèlement ou d'agissements sexistes
- Élaboration et mise en œuvre **d'un plan d'action** pour assurer l'égalité entre les hommes et les femmes

Les 4 axes identifiés

1. Évaluer, Prévenir et traiter les écarts de rémunérations
2. Garantir l'égal accès aux cadres d'emplois grades et emploi
3. Favoriser l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle
4. Prévenir et traiter des discriminations, acte de violence, de harcèlement moral ou sexuels et les agissements sexistes

SEPT VALLÉES COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Plan égalité hommes / femmes

1. Evaluer, Prévenir et traiter les écarts de rémunérations

Proposition 1 : Le RIFSSEP

A ce jour, nous ne constatons pas de discrimination.

La délibération permet de mieux encadrer les montants individuels et d'éviter les dérives.

→ A l'avenir, nous veillerons à maintenir une égalités hommes / femmes à l'intérieur d'un même groupe de fonctions.

Proposition 2 : limiter les emplois à TNC

Quand cela est rendu possible, la CC7V favorisera l'accroissement du temps de travail des agents en poste plutôt que de recourir à un nouveau contrat à temps non complet.

2 : Garantir l'égal accès aux cadres d'emplois, gardes et emplois de la fonction publique

Proposition n°3 : les Lignes Directrices de Gestion

Dans le cadre des LDG, il est proposé de garantir la représentativité par sexe dans les avancements de grade.

SEPT VALLÉES COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Plan égalité hommes / femmes

3 : Favoriser l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle

Proposition n°4 : Faciliter et encadrer le télétravail
Une charte de télétravail a été adoptée au CC de décembre 2021 faciliter en encadrer le télétravail. Il pourra être notamment facilité pour les femmes enceintes.

Proposition n°5 : limiter les réunions internes en soirée

Proposition n° 6 : limiter et restreindre l'accès à la messagerie.

4 : Prévenir et traiter les discriminations, les actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel et les agissements sexistes

Proposition n°7 : former les cadres

Proposition n° 8 : désigner un référent

Après avis favorable du comité technique du 29 mars 2022
Le Conseil communautaire décide à l'unanimité des suffrages exprimés :
- De valider le plan égalité hommes femmes de la communauté de communes des 7 vallées

SEPT VALLÉES COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Modalités d'attribution du RIFSEEP

Face aux constats suivants :
- Non harmonisation des primes annuelles suite à la fusion des 3 EPCI en 2014
- L'absence de cadrage des montants individuels pouvant être octroyés (pas de minimum et des plafonds très élevés issus de la FPE).
- Une grande disparité entre agents exerçant des fonctions équivalentes
- 20% des agents qui ne percevaient aucune IFSE

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité des suffrages exprimés de:

- Valoriser chaque emploi occupé dans la Communauté de communes en attribuant un montant minimum selon la fonction y compris aux agents contractuels
- Fixer des bornes adaptées à notre collectivité par groupe de fonctions et non plus selon le grade détenu

SEPT VALLÉES COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

1

Modalités d'attribution du RIFSEEP

Définition des groupes de fonctions et bornes annuelles de l'IFSE

	Encadrement	Technicité	Sujétions	**Total**	Part fixe	Plafond variable
G1 : Direction Générale – emploi fonctionnel	4	3	5	**12**	8 000€	24 000€
G2 : Chefs de pôle / Chef de projet Stratégique	3	2	3	**8**	4 800€	14 400€
G3 : Responsable de service et chargé de missions transversal	2	3	1	**6**	3 600€	10 800€
G4 : Responsable d'une équipe / chargé mission / adjoint d'équipe	1	3	1	**5**	1 800€	9 600€
G5 : Poste requérant une technicité particulière	0	2	1	**3**	1 200€	6 000€
G6 : Poste d'exécution requérant un faible niveau d'autonomie	0	2	0	**2**	960€	3 600€

SEPT VALLÉES COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

1

Modalités d'attribution du RIFSEEP

Il est également proposé de mettre en place le Complément Indemnitaire Annuel dans la limite de 150€ par an et par agent.
Le CIA a pour objectif de valoriser l'engagement de l'agent et sa manière de servir.
Il n'a pas de caractère automatique d'une année sur l'autre.

L'arbitrage sera opéré par l'autorité territoriale sur proposition de l'encadrement.

Actuellement il n'existait aucune règle d'attribution et seuls quelques agents en bénéficiaient.

SEPT VALLÉES COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

1

Remarques : Monsieur Gotterand demande si ces modalités ne s'appliquent qu'aux agents de l'EPCI.
Il est précisé que seule l'EPCI est concernée.
-Monsieur Liefhooghe demande si nous avons une estimation du montant.
Le montant sera de 93 000 € pour une année pleine.
-Mme Girard souhaite connaître le nombre d'embauches réalisées.
Le nombre est de 6 en 2022 en sachant qu'il y a des contrats aidés et subventionnés avec des recettes correspondantes.
-Monsieur Capron souhaite savoir si La Communauté de communes cotise à d'autres organismes comme le CNAS. Effectivement, la CC7V y adhère.
-Mme Delannoy souhaite savoir à quelle date ces changements seront mis en application et si le salarié sera informé.
Les différentes catégories apparaitront sur les fiches de paye. Un courrier sera joint au bulletin de salaire. L'application sera effective au 1er mai 2022.

Modalités d'attribution du RIFSEEP

Après avis favorable du comité technique du 29 mars 2022,
Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- D'accepter les modalités d'attribution citées
- D'autoriser Monsieur le Président à fixer par arrêté individuel les montants d'IFSE et de CIA versés aux agents concernés.
- D'abroger les précédentes délibérations relatives au RIFSEEP
- De prévoir et d'inscrire les budgets correspondants au budget 2022.

SEPT VALLÉES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

7

Mutualisation

SEPT VALLÉES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Service commun « Instruction des Autorisations du Droit des Sols» (ADS) Fixation des coûts définitifs 2021

La délibération du 22 mars 2021 a fixé provisoirement les tarifs d'instruction des actes d'urbanisme.

Suite à l'augmentation du coût du service en 2021 due au recrutement d'un agent supplémentaire et au service d'un prestataire externe, il est nécessaire d'augmenter l'adhésion des communes à 0,75 € par habitant. Le tarif à l'acte reste le même.

Il est proposé d'appliquer les tarifs définitifs 2021 suivants :
Adhésion au service : 0,75 € par habitant
Certificat d'Urbanisme opérationnel (CUb) : 42,56 €
Déclaration Préalable (DP) : 74,49 €
Permis de Construire (PC) : 106,41 €
Permis de Démolir (PD) : 85,13 €
Permis d'Aménager (PA) : 127,69 €

SEPT VALLÉES COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

1

Service commun « Instruction des Autorisations du Droit des Sols» (ADS) Fixation des coûts définitifs 2021

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des suffrages exprimés :
- D'approuver les tarifs proposés pour l'année 2021 et le tableau de répartition du coût du service annexé à la présente délibération;
- De charger Monsieur le Président de recouvrer les sommes dues par les communes au titre de la part variable, selon le tableau annexé.

SEPT VALLÉES COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

1

Mutualisation - Mise à disposition des communes du Géocadastre. Répartition des coûts 2022

Les coûts à répartir entre les communes pour l'hébergement et la maintenance s'élèvent pour l'année 2022 à 11 016,99 € selon le principe de :

- 30 % pour l'adhésion, ce qui représente 50,42 € par commune adhérente,
- 70% au prorata du nombre d'habitants

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- D'approuver la répartition des coûts ci-dessus pour l'année 2022 selon le tableau joint en annexe ;
- De charger Monsieur le Président de recouvrer les sommes dues par les communes, selon le tableau annexé à la présente délibération.

SEPT VALLÉES COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

1

Mutualisation - Tarif de mise à disposition d'une nacelle pour la saison hivernale 2021/2022

Le service commun environnement est intervenu auprès de communes membres pour différents travaux qui nécessitent l'utilisation d'une nacelle.

le coût global d'utilisation de la nacelle, qui s'élève à 9 126,91 € pour la saison 2021/2022, doit être réparti entre les collectivités ayant bénéficié du service en fonction du nombre d'heures d'utilisation.

La répartition est reprise dans le tableau en annexe.

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- De fixer le coût horaire de mise à disposition d'une nacelle aux communes membres du service commun environnement à 29,88 € pour la saison hivernale 2021/2022 ;
- De charger Monsieur le Président de recouvrer les sommes dues par les communes selon le tableau joint en annexe.

SEPT VALLÉES COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

1

Mutualisation - Tarifs de prise en charge 2021 des déchets de balayage de voirie

Remarques : -Monsieur Gotterand souhaite connaître le montant de l'augmentation.
Monsieur Douay précise que la facture du balayage est envoyée directement par le prestataire aux communes. La Communauté de communes paye le coût de traitement des déchets.
Le coût a augmenté et augmentera encore.
-Mme Girard demande la durée de l'engagement.
Monsieur Demoncheaux indique que le contrat est de nouveau souscrit pour 3 ans.

Le coût d'évacuation et de traitement s'élève à 22 792,87 € pour l'année 2021, réparti entre les collectivités ayant bénéficié du service en fonction du nombre de kilomètres de caniveaux balayés dans l'année, pour un coût au km de 40,94 €.

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- De fixer le coût de traitement et d'évacuation des déchets de voirie pour l'année 2021 à 40,94 € au kilomètre ;
- D'approuver la répartition inscrite au tableau récapitulatif ;
- De charger Monsieur le Président de recouvrer les sommes dues par les communes.

Créations des services communs

La notion de service commun est prévue par l'article L.5211-4-2 du Code général des collectivités territoriales.

"En dehors des compétences transférées, un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre, une ou plusieurs de ses communes membres, [...], peuvent se doter de services communs, chargés de l'exercice de missions fonctionnelles ou opérationnelles, dont l'instruction des décisions prises par les maires au nom de la commune ou de l'Etat, *à l'exception des missions mentionnées à l'article 23 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale pour les communes et les établissements publics obligatoirement affiliés à un centre de gestion en application des articles 15 et 16 de la même loi". (Missions relavant des CDG)*

Le service commun permet donc à une intercommunalité et aux communes qui le souhaitent de créer un service commun pour des missions fonctionnelles ou opérationnelles. La création de ce service ne se rattache pas à l'exercice d'une quelconque compétence.

Créations des services communs

Il s'agit de poursuivre la mutualisation des compétences techniques au service des communes adhérentes.

Aujourd'hui, il existe 2 services communs à disposition des communes :
- le service « Environnement » à raison de 4 200h pour l'entretien et la maintenance du patrimoine
- Le service Instruction du droits des sols.

Plusieurs communes ont souhaité avoir du soutien en ingénierie en terme de commande publique, de communication, de ressources humaines, de gestion du patrimoine historique ou encore de direction générale

Il vous est proposé de vous prononcer sur quatre délibérations relatives à la création des services communs suivants :
- La direction générale des services : un directeur, une assistante et un chargé de communication
- Le service commande publique : un responsable et un gestionnaire
- Le service ressources humaines : un responsable et un gestionnaire
- Le service de valorisation du patrimoine historique : un chef de pôle et une assistante.

SEPT VALLÉES COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Créations des services communs

Procédure pour adhérer au service commun :
- Chaque commune devra prendre une délibération pour acter son adhésion pour chaque service commun;
- Une convention prévoit le cadre de fonctionnement du service commun : règles de facturation du service, compétences respectives pour chaque domaine.

Impact sur les organisations :
Ces services communs n'entraîne pas de transfert de service ni de réorganisation des services de la communauté de communes. Le service commun est placé sous l'autorité fonctionnelle du Maire lorsqu'il exerce ses missions dans la commune. Le Président reste l'autorité hiérarchique.

Coûts :
Une comptabilité analytique sera tenue et le remboursement par la commune se fera au prorata temporis des dépenses de personnel.

Suivi :
Un bilan annuel sera réalisé.

SEPT VALLÉES COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Créations des services communs

Le CHSCT et le Comité Technique de la communauté de communes ont émis un avis favorable lors de leur réunion du 29 mars 2022.

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- D'autoriser Monsieur le Président à créer les services communs suivants:
  - Service de direction générale
  - Service de commande publique : un responsable et un gestionnaire
  - Service des ressources humaines
  - Service de valorisation du patrimoine historique
- De valider les conventions de fonctionnement des services communs;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions avec les communes adhérentes.

SEPT VALLÉES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

7

Pôle Développement et Aménagement du territoire

SEPT VALLÉES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Rétrocession d'une partie de la parcelle AA131 à Marconne

Dans le cadre des travaux d'aménagement de l'entrée hesdinoise, nous devons organiser la rétrocession de la parcelle AA131 pour partie, qui a été impactée par les travaux, d'une contenance de 1605 m², actuellement propriété de la SARL HESDINVEST.
Il s'agit de la parcelle située derrière le magasin ALDI à Marconne.

Une délibération avait été prise en 2020, mais sans préciser que cette rétrocession est consentie à titre gratuit.

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des suffrages exprimés :
- De rapporter la délibération n° 2020-135 du 30 septembre 2020
- D'émettre un avis favorable sur la rétrocession à titre gratuit de la parcelle AA 131 pour partie, sise à Marconne
- D'autoriser Monsieur le Président à signer l'acte notarié relatif à cette opération, et tout document y afférent
- D'indiquer que les frais d'acte seront à la charge de la Communauté de communes.

SEPT VALLÉES COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

1

Vente définitive des lots n°17 et 18 du parc d'activités du Champ Ste Marie

Dans le cadre de la concrétisation des projets portés par la société S BY S sur les lots n°17 et 18 du parc d'activités du Champ Ste Marie, il convient d'ajuster la délibération initialement prise pour ajuster la contenance exacte des lots et le prix de vente des terrains, et pouvoir ainsi procéder à la vente définitive des parcelles :

- Contenance des lots n°17 et 18, respectivement de 1508 m² et 2882 m² ; soit un total de 4390 m² ;
- Prix de vente des terrains à 20 € HT/m² ; soit un total de 87 800 € HT

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des suffrages exprimés :
- De rapporter la délibération n° 2020-134 du 30 septembre 2020
- D'émettre un avis favorable sur la vente définitive des lots n°17 et 18 du parc d'activités du Champ Ste Marie, pour un montant de 87 800 € HT (soit 103 217.68 € TVA sur marge incluse)
- D'autoriser Monsieur le Président à signer l'acte notarié relatif à cette opération, et tout document y afférent
- D'indiquer que les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur.

SEPT VALLÉES COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

1

Vente définitive des lots n°5 et 9 du parc d'activités du Champ Ste Marie

Dans le cadre de la concrétisation des projets portés par la société MARQUEZ sur les lots n° 5 et 9 du parc d'activités du Champ Ste Marie, il convient d'ajuster la délibération initialement prise pour ajuster la contenance exacte des lots et le prix de vente des terrains, et pouvoir ainsi procéder à la vente définitive des parcelles :

- Contenance des lots n°5 et 9, respectivement de 4 993 m² et 5 220 m² ; soit un total de 10 213 m²;
- Prix de vente de 204 260 € HT

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des suffrages exprimés :
- De rapporter la délibération n° 2021-109 du 31 mai 2021
- D'émettre un avis favorable sur la vente définitive des lots n°5 et 9 du parc d'activités du Champ Ste Marie, pour un montant de 204 260 € HT (soit 240 128.06 € TVA sur marge incluse)
- D'autoriser Monsieur le Président à signer l'acte notarié relatif à cette opération, et tout document y afférent
- D'indiquer que les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur.

SEPT VALLÉES COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

1

Vente définitive du lot n°4 du parc d'activités du Champ Ste Marie

Dans le cadre de la concrétisation des projets portés par la SCI VANET JF sur le lot n°4 du parc d'activités du Champ Ste Marie, il convient d'ajuster la délibération initialement prise pour ajuster la contenance exacte des lots et le prix de vente des terrains, et pouvoir ainsi procéder à la vente définitive des parcelles :

- Contenance du lot 4 : 3 558 m²
- Prix de vente de 71 160 € HT

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des suffrages exprimés :
- De rapporter la délibération n° 2021-110 du 31 mai 2021
- D'émettre un avis favorable sur la vente définitive du lot n°4 du parc d'activités du Champ Ste Marie, pour un montant de 71 160 € HT (soit 83 655.70 € TVA sur marge incluse)
- D'autoriser Monsieur le Président à signer l'acte notarié relatif à cette opération, et tout document y afférent
- D'indiquer que les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur.

SEPT VALLÉES COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

1

Reversement de la taxe d'aménagement concernant les zones d'activités et d'aménagement communautaires

Remarques : Monsieur Petit intervient en précisant que la commune de Sainte Austreberthe a payé 1479,56 € d'ADS en 2020 et 2153.07 € en 2021. Il souhaite préciser qu'en mairie, un travail important est réalisé dans le montage des dossiers avant que ceux-ci soient déposés à l'instruction. De plus, la commune de Sainte Austreberthe subit des nuisances dues aux installations de ces surfaces. Il pense qu'il est anormal de reverser l'intégralité de la taxe compte tenu de ces éléments. Il pense qu'une quote-part devrait rester à la commune.
Monsieur Congy précise qu'il y a bien une quote-part puisqu'il n'y a que la part de la zone affectée à l'activité qui sera reversée. De plus, pour rappel le produit de la taxe d'aménagement est une recette affectée en investissement et non en fonctionnement.
Monsieur Demoncheaux précise que ce dossier ne concerne que quelques communes sur le territoire et propose d'en discuter pour évoquer les arrangements possibles.

Les communes de la Communauté de communes des 7 Vallées perçoivent jusqu'à présent le produit de la taxe d'aménagement applicable à toutes les opérations d'aménagement, de construction, d'agrandissement, d'installations, nécessitant une autorisation d'urbanisme sur le territoire communal.

La loi de finances pour 2022 prévoit que les communes doivent reverser la part de la taxe d'aménagement relevant des compétences de l'EPCI.

L'article L332-2 du code de l'urbanisme précise que « ... tout ou partie de la taxe perçue par la commune est reversé à l'EPCI compte-tenu de la charge des équipements publics relevant, sur le territoire de ladite commune, de leurs compétences, dans les conditions prévues par délibérations concordantes du conseil municipal et de l'organe délibérant de l'EPCI ou du groupement de collectivités... » ;

SEPT VALLÉES COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Reversement de la taxe d'aménagement concernant les zones d'activités et d'aménagement communautaires

Pour les zones d'intérêt communautaires suivantes :
- Parc d'activités du Champ Ste Marie sur les communes de Marconne et Ste Austreberthe,
- Zone d'aménagement du pôle santé, sise sur les communes d'Hesdin et Marconne,
- Zone d'activités du Champ de Fresnes sise sur la commune de Campagne les Hesdin,
- Zone d'activités du Fond de Lianne sise sur la commune de Beaurainville,

Compte tenu que la CC7V aménage en totalité ces zones et que la commune n'a pas d'investissement à y faire, la taxe d'aménagement perçue par la commune doit être reversée à la CC7V.

Il est nécessaire de mettre en place une convention de reversement de cette partie de la taxe d'aménagement.

SEPT VALLÉES COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Reversement de la taxe d'aménagement concernant les zones d'activités et d'aménagement communautaires

Le Conseil communautaire décide à raison d'une voix contre :

- D'approuver le reversement du produit de la taxe d'aménagement communale perçu sur le seul périmètre des zones communautaires précédemment citées;
- D'approuver le périmètre des zones communautaires présentées en annexe ;
- D'approuver la convention de reversement avec les communes ;
- D'autoriser M. le Président à signer ladite convention, ses éventuels avenants et tout document relatif à ce dossier;
- De proposer aux communes concernées de maintenir le taux de la taxe d'aménagement actuellement en vigueur
- De décider que le coût d'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme sur ces dites zones d'intérêt communautaires soit pris en charge par la communauté de communes.

SEPT VALLÉES COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

1

Demande de financement pour l'Animation et la Gestion 2022-2023 du programme LEADER auprès de l'Europe

La communauté de communes des 7 vallées est engagée dans un programme LEADER avec la Communauté de communes du Ternois depuis plusieurs années.
Une équipe technique composée de 2 agents - un Animateur et un Gestionnaire – est chargée de mettre en œuvre la stratégie LEADER sur le Ternois et les 7 Vallées. Cette équipe est portée par la CC du Ternois, et la CC7V intervient financièrement chaque année pour un cofinancement.

Le programme LEADER 2014-2020 arrive bientôt à son terme, avec un calendrier de programmation des dossiers qui prend fin en septembre 2022. Néanmoins, les missions des 2 agents se poursuivront dur les années 2022 et 2023, notamment pour les demandes de paiement des différents dossiers en cours et pour l'écriture de la stratégie du futur programme européen.

SEPT VALLÉES COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

1

Demande de financement pour l'Animation et la Gestion 2022-2023 du programme LEADER auprès de l'Europe

Une demande de financement pour l'animation et la gestion du programme LEADER sur les années 2022 et 2023 va donc être réalisée, avant le mois de septembre prochain, à partir des plans de financement ci-dessous :

Dépenses 2022		Recettes 2022	
Salaires et charges (1,75 ETP)	62 050,00	FEADER LEADER (52,82 %)	35 803,00
Fonctionnement (coût simplifiés : 15% des dépenses de personnel) Fournitures administratives, Eau, Electricité, Chauffage, Affranchissement, Téléphone, Loyer, Frais de déplacement	9 308,00	Région Hauts de France (17,08 %)	14 060,00
		Communauté de Communes des 7 Vallées (15,06 %)	10 747,00
		Communauté de Communes du Ternois (15,06 %)	10 747,00
TOTAL HT	71 357,00	TOTAL HT	71 357,00

SEPT VALLÉES COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

1

Demande de financement pour l'Animation et la Gestion 2022-2023 du programme LEADER auprès de l'Europe

Dépenses 2023		Recettes 2023	
Salaires et charges (2 ETP)	71 000,00	FEADER LEADER (52,82 %)	42 987,00
Fonctionnement (coût simplifiés : 15% des dépenses de personnel) Fournitures administratives, Eau, Electricité, Chauffage, Affranchissement, Téléphone, Loyer, Frais de déplacement	10 650,00	Région Hauts de France (17,08 %)	14 080,00
		Communauté de Communes des 7 Vallées (15,05 %)	12 291,50
		Communauté de Communes du Ternois (15,05 %)	12 291,50
TOTAL HT	81 650,00	TOTAL HT	81 650,00

SEPT VALLÉES COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

1

Demande de financement pour l'Animation et la Gestion 2022-2023 du programme LEADER auprès de l'Europe

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- D'approuver le projet et son plan de financement pour la période allant du 01/01/2022 au 31/12/2023 ;
- D'approuver la rédaction et la signature de la convention de financement pluriannuelle pour l'Animation et la Gestion du Programme LEADER sur la période allant du 01/01/2022 au 31/12/2023.
- De verser la participation financière, à hauteur de 15,06 %, du montant total de l'opération réalisée, à la Communauté de Communes du Ternois, structure porteuse du GAL 7 Vallées-Ternois, en amont de la demande de paiement LEADER de la présente opération ; soit un montant total de 23 039 €.
- D'autoriser le Président à signer tout document se rapportant à cette décision.

Espace France Services

Depuis que la mission exercée par la MSA a pris fin, le territoire n'est pas couvert de façon homogène par les espaces « France Services ». Aussi les communes de Hesdin, Blangy sur Ternoise et Auchy les Hesdin se sont mobilisées pour mettre en place ce service. Au-delà de l'accueil central à Hesdin (mise à disposition par la commune) et des permanences à jours fixes à Auchy et Blangy, il est proposé que le service soit élargi de façon itinérante sur le territoire.

Un seul label est encore disponible pour le Pas de Calais.

La compétence optionnelle « Participation à une convention France Services et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations » n'est actuellement pas transférée à l'EPCI.

Il faut donc que la communauté de communes se dote de la compétence pour pouvoir assurer ce service. La labellisation de cet Espace France Services interviendra pour le 1er juillet 2022.

La Poste gère un espace France Services à Beaurainville, l'ouest du territoire est en partie couvert.

Espace France Services

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- De solliciter le transfert de la compétence « participation à une convention France Services et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations » à la communauté de communes,
- De solliciter une décision des conseils municipaux dans les 3 mois suivants leur consultation;
- De valider l'installation d'un espace France Services sur le territoire du secteur Hesdinois géré par la communauté de communes;
- D'autoriser Monsieur le Président à solliciter la labellisation de l'espace France Services.

SEPT VALLÉES COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

1

Avis sur la vente d'un logement locatif social à Auchy-les-Hesdin par la SA d'HLM SIA Habitat

Le bailleur social SIA Habitat souhaite procéder à la cession d'un logement locatif social situé sur la commune d'Auchy-les-Hesdin, au 26 rue de la Besace.

Selon les dispositions du code de la construction et de l'habitation, les collectivités ayant accordé leur garantie aux emprunts contractés pour la construction, l'acquisition ou l'amélioration du logement concerné doivent être consultées. La commune d'Auchy a émis un avis favorable.

Caractéristiques du logement:

- année de construction : 1995
- typologie : T3 de 71 m²
- occupation: vacant

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- D'émettre un avis favorable à la cession du logement locatif social situé sur la commune d'Auchy-les-Hesdin, au 26 rue de la Besace, par la SA d'HLM SIA Habitat.

SEPT VALLÉES COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

1

Etudes préalables à l'élaboration d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat en renouvellement urbain sur le secteur d'Hesdin – Demandes de subventions.

L'objectif d'une l'OPAH-RU est de remédier aux problématiques du territoire en matière d'habitat à travers une dynamique de réhabilitation et de production d'une offre de logements et de services adaptés à celui-ci. Elle concerne des quartiers présentant un bâti dégradé, voire indigne et souvent confrontés à des phénomènes de vacance de logements, de dévalorisation de l'immobilier, d'insuffisance quantitative et qualitative de logements et de déclin des commerces.

Cette OPAH-RU devra permettre de renforcer la centralité du bourg hesdinois, dans le cadre d'une redynamisation et du renforcement de l'attractivité de son centre urbain. Le périmètre d'étude est constitué des communes d'Hesdin, Marconne, Marconnelle, Huby-Saint-Leu et Sainte-Austreberthe.

Bien qu'il y ait déjà une OPAH-RR en cours sur le territoire, l'enjeu de cette OPAH-RU sera d'agir en actions coercitives là où l'incitatif n'a pas fonctionné. Il est important de cibler des périmètres très restreints où la réhabilitation de l'habitat dégradé, le recyclage foncier, curetage d'îlot sont indéniables pour valoriser un changement dans le quartier et plus largement le bourg hesdinois.

SEPT VALLÉES COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

1

Etudes préalables à l'élaboration d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat en renouvellement urbain sur le secteur d'Hesdin – Demandes de subventions.

Les études préalables seront menées en deux temps:

- une tranche ferme: diagnostic préalable puis examen en Commission Locale Amélioration de l'Habitat (CLAH).
- une tranche conditionnelle (étude pré-opérationnelle puis examen en CLAH avant la phase opérationnelle).

Le plan de financement prévisionnel des études préalables est le suivant :

Dépenses (TTC)		Recettes		
Tranche ferme : diagnostic préalable	14 205 €	ANAH	24 325 €	42%
Tranche optionnelle : étude pré-opérationnelle	44 175 €	Banque des Territoires	12 162,50€	21%
		CC7V	21 892,50 €	37%
TOTAL	58 380 € TTC		58 380 €	

SEPT VALLÉES COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

1

Etudes préalables à l'élaboration d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat en renouvellement urbain sur le secteur d'Hesdin – Demandes de subventions.

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- De valider le plan de financement prévisionnel relatif aux études préalables à l'élaboration d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat en renouvellement urbain sur le secteur d'Hesdin ;
- D'autoriser Monsieur le Président à solliciter les aides auprès de l'Etat et de la Banque des Territoires ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions financières avec les partenaires et toutes pièces relatives à l'exécution de l'opération.

SEPT VALLÉES COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

1

Approbation de l'avenant n°2 à la convention OPAH-RR

La CC7V porte actuellement une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Revitalisation Rurale (OPAH-RR) pour la période 2019-2024.

La convention initiale (juin 2019) et modifiée par avenant n°1 (octobre 2020), visait un objectif de 330 logements à réhabiliter pour un montant prévisionnel d'engagement ANAH de 3 277 638 €, complété d'une intervention financière de la CC 7 Vallées de 675 984 €.

Lors du comité de pilotage du 9 décembre 2021, plusieurs constats en sont ressortis et nécessitent de revoir à la hausse les objectifs « Autonomie » pour atteindre 76 logements à réhabiliter (au lieu de 68) et à la baisse les objectifs « Logements Indignes ou très dégradés » pour atteindre 4 logements (au lieu de 12) à réhabiliter. Le bilan des 2,5 premières années a également été intégré et réduit de 13 le nombre de dossiers traités.

Il est proposé de ne pas modifier la durée initiale de la convention (cinq années) mais de rattacher les dernières années au calendrier civil pour être au plus proche du dialogue de gestion. La durée de la convention est ainsi déclinée sur 6 tranches.

SEPT VALLÉES COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

1

Approbation de l'avenant n°2 à la convention OPAH-RR

Pour les tranches 4, 5 et 6 (2022-2024), le montant prévisionnel de l'intervention financière de la CC 7 Vallées est estimé à 388 842 € (Travaux : 330 500 €, Ingénierie : 58 342 €).

Les objectifs globaux sont ainsi réévalués à 317 logements à réhabiliter pour un montant d'engagement ANAH de 3 345 273 € complété d'une intervention financière de la CC 7 Vallées ramenée à 640 841 €.

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- De valider les objectifs des années 4 et 5 (tranches 4, 5 et 6) ainsi que les modalités financières apportées ;
- D'approuver le projet d'avenant n°2 annexé à la présente délibération ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n° 2 entre la Communauté de Communes des 7 Vallées, l'Etat et l'ANAH.

SEPT VALLÉES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

1

7

Pôle Culture Patrimoine Tourisme

SEPT VALLÉES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Élargissement des gammes de produits proposés à la boutique du Centre Azincourt 1415

Remarques : Monsieur Davesne souhaite connaître la marge moyenne réalisée sur les produits vendus au Centre Historique.
La marge est en moyenne de 2,5.

Ayant pour souhait de développer l'offre commerciale au sein de la boutique du Centre Azincourt 1415, la boutique doit être plus attractive aux visiteurs et proposer une gamme plus qualitative. Cette dernière doit proposer des produits en lien avec le Centre en proposant des produits de type médiévaux réalisés par des artisans ainsi qu'une librairie de qualité.

Nous pouvons proposer dans la liste suivante des produits alimentaires, des reconstitutions d'objets médiévaux, ainsi que des ouvrages ayant une certaine pertinence pour l'histoire du lieu.

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des suffrages exprimés :
- D'approuver la mise en vente des produits recensés dans la liste annexée à la présente délibération
- D'approuver la tarification appliquée sur ces produits

Tarification de la saison culturelle 2022

Désireux de densifier et d'élargir son développement sous toutes ses formes, le service Culture a repensé sa programmation pour les années à venir. L'objectif est désormais de développer une saison culturelle annuelle et pluridisciplinaire qui regroupera au final différentes formes d'expressions artistiques, pour tous les publics et dans chaque commune sous 3 ans, en y incorporant des artistes locaux.

Ainsi, chaque catégorie de la population est amenée à pouvoir assister à un événement : des spectacles jeune public, tout public ainsi que pour les aînés à travers notamment des événements dans les foyers de vie pour les résidents sans mobilité.

En privilégiant des tarifs bas, voire la gratuité pour certains événements, nous souhaitons donner la possibilité à toute la habitants du territoire de découvrir, près de chez eux, une offre culturelle de qualité.

Tarification de la saison culturelle 2022

SPECTACLE	TARIF UNIQUE
The Hitchhikers to Dublin	10 €
Annette la chipette n'a pas sommeil	OFFERT
Arokana / Les 3 Fromages	10 €
Bach à Tombak	OFFERT
Exposition Playmobil	5 €
Ballades en 7 Vallées	OFFERT
Concert Excelsior	10 €
Concert 13/21	OFFERT
La Petite Cie Baroque	OFFERT
Flying Strings / La Jarry	10 €
La Cuisine	3 €
L'Extraordinaire Noël du professeur Le professeur Pistule	5 €
Vie de Tranchée séance tout public	5 €
Vie de Tranchée séance scolaire	OFFERT

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- D'approuver la tarification de la saison culturelle 2022

SEPT VALLÉES COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

1

Fonds de concours Patrimoine en 7 Vallées: Attribution d'une subvention en faveur du financement de l'étude préalable à la restauration de l'orgue de Marconnelle

Conformément à l'article L5214-16-V du CGCT, le fonds de concours est destiné à financer en partie des études de faisabilité ou de programmations patrimoniales (restauration ou valorisation). Selon l'expert Eric Brottier, organiste de la ville de Paris et expert DRAC, l'orgue de Marconnelle est un instrument de très haut intérêt patrimonial comme il en existe rarement sur le territoire national.

Cet orgue remonte au premier tiers du XVIIIème siècle et, en dépit de son état d'abandon, n'a subi aucune modification. Ses tuyaux sont encore dans leur état d'harmonie originel ce qui est absolument exceptionnel (entre 5 à 10 orgues en France peuvent revendiquer une telle authenticité). Le coût de l'étude est de 11 100 € TTC.

SEPT VALLÉES COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

81

Fonds de concours Patrimoine en 7 Vallées: Attribution d'une subvention en faveur du financement de l'étude préalable à la restauration de l'orgue de Marconnelle

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des suffrages exprimés :
- D'approuver le versement d'une subvention de 5 550 € dans le cadre du fonds de concours « Patrimoine en 7 Vallées » destinée à financer l'étude préalable à la restauration de l'orgue de Marconnelle

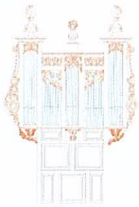

Pôle Opérationnel

Modification des représentants au SMTT

Par courrier du 25 mars 2022, Jean-Marie Castellain a fait part de son souhait de ne plus être délégué au Syndicat Mixte de Traitement et de Tri.

Aussi il est nécessaire de désigner un nouveau représentant.

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- De désigner Monsieur Matthieu DEMONCHEAUX comme représentant de la CC7V au SMTT ;
- D'approuver le nouveau tableau de représentation des élus de la CC7V au comité syndical du SMTT;
- De charger Monsieur le Président de l'exécution de la présente délibération.

SEPT VALLÉES COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

DIVERS

-Monsieur Demoncheaux souhaite qu'une minute de silence soit faite puisque la Communauté de communes des 7 Vallées a été endeuillée. Madame Lévèque, épouse de Monsieur Bruno Lévèque, Maire de la commune de Saint Georges ainsi que Monsieur Philippe Douay, père de Monsieur François Douay, Maire de la commune de Boisjean et Vice-Président sont décédés. Monsieur Philippe Douay avait siégé pendant 20 ans à la Communauté de communes du Val de Canche et d'Authie.
-Monsieur Eric Révillion souhaiterait savoir si la Communauté de communes pourrait investir dans une sonorisation afin de la mettre à disposition des communes dans le cadre de la mutualisation.
Ce projet sera à étudier avec le service Culture/animation mais cela semble compliqué dans la mesure où c'est un matériel très délicat à transporter et qu'en fonction des locaux le besoin en matériel n'est pas identique.
-Monsieur Septier souhaiterait avoir des informations sur la création d'une mutuelle communale.
Une réunion sera proposée pour les communes qui le souhaitent.
-Monsieur Jim Dourlens souhaiterait récupérer des oies vivantes pour les mettre dans les 7 lagunages. Cela permettra de ne plus tondre.
-Monsieur Gotterand souhaite recevoir la brochure des différentes formations proposées aux élus.
-Monsieur Louchet demande si des tablettes sont envisagées pour les élus.

Fin de la séance 22h04

Le Président

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES 7 VALLÉES

Matthieu DEMONCHEAUX

Le secrétaire

François DOUAY